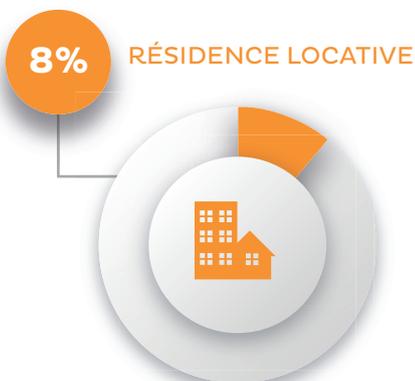
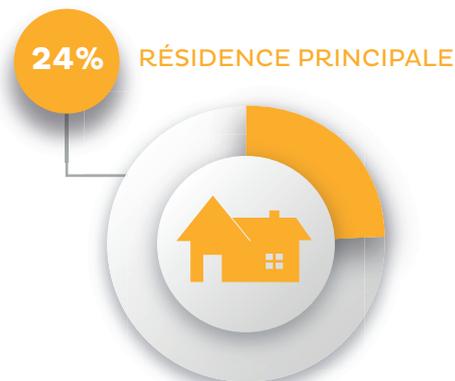
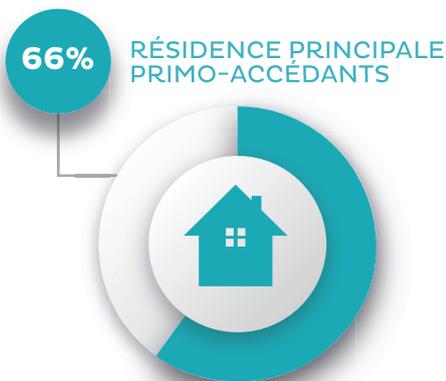


• • • LES PRIMO-ACCÉDANTS CONTINUENT DE DYNAMISER LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER • • •

Les conditions d'emprunts très avantageuses ont permis à chacun de se lancer dans leur projet immobilier. Avec 66% de la clientèle CAFPI, les primo-accédants ont encore porté le marché immobilier en ce mois de juin.

• • • RÉPARTITION DES ACQUÉREURS • • •



PROFILS DES EMPRUNTEURS



PRIMO-ACCÉDANTS

Les taux qui atteignent des records chaque mois poussent les primo-accédants à franchir le pas. Alors qu'en mai le montant moyen emprunté était de 218 730 € sur 248 mois avec un effort de 4,55 années de revenus, en juin ce montant est descendu à 213 557 € sur 248 mois pour un effort de 5,39 années. Cette augmentation de l'effort consenti par les primo-accédants est due aux taux extrêmement bas, qui attirent une population qui n'envisageait, ni ne pouvait accéder à la propriété avant.



ACCÉDANTS

Contrairement aux primo-accédants, les autres accédants profitent des taux bas pour augmenter leur pouvoir d'achat immobilier. Le montant moyen de l'emprunt atteignait 265 476 € sur 202 mois en juin contre 254 692 € sur 200 mois un mois plus tôt. L'effort consenti passant lui de 5,24 années de revenus en mai à 4,76 années en juin.

213 557 €

EMPRUNT

265 476 €

5,39 années de revenus

ACQUISITION

4,76 années de revenus

84,59 %

ACHAT DANS L'ANCIEN

82,05 %

MONTANT ET DURÉE DES EMPRUNTS



PRIMO-ACCÉDANTS

218 730 € / 248 MOIS

MAI 2019

213 557 € / 248 MOIS

JUIN 2019

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS EST DE **213 557 €** SUR 248 MOIS.



ACCÉDANTS

MAI 2019

254 692 € / 200 MOIS

JUIN 2019

265 476 € / 202 MOIS

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES ACCÉDANTS EST DE **265 476 €** SUR 202 MOIS.

ACQUISITION EN ANNÉES DE REVENUS

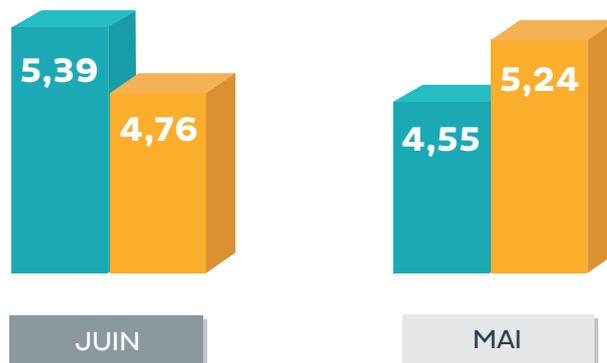
LES CHIFFRES DU MOIS DE MAI



Le prix du bien représente **5,39 années** de revenus pour un primo-accédant.



Pour un accédant, le prix du bien représente **4,76 années** de revenus.



ACQUISITION DANS L'ANCIEN



PRIMO-ACCÉDANTS

81,88%

MAI

84,59%

JUIN



ACCÉDANTS

81,66%

MAI

82,05%

JUIN

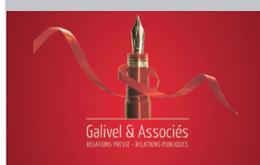
L'ANCIEN REPRÉSENTE À PRÉSENT **84,59%** DES ACQUISITIONS DES PRIMO-ACCÉDANTS.

IL S'IMPOSE ÉGALEMENT CHEZ LES ACCÉDANTS AVEC **82,05%** DES ACQUISITIONS.

CAFPI EN BREF :

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.420 personnes, CAFPI est présent, via ses 230 agences en propre, dans toute la France & DOM-TOM pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2018, CAFPI a finalisé 38 000 dossiers, pour plus de 8 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque près de 40 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 150 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits à l'international, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur www.cafpi.fr.

En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but d'accompagner les évolutions réglementaires et législatives de l'encadrement de la profession et représenter les courtiers auprès des pouvoirs publics (www.apicfrance.asso.fr).



CONTACT PRESSE - GALIVEL & ASSOCIÉS
Carol Galivel / Julien Michon
Tél : 01 41 05 02 02 - Fax : 01 41 05 02 03
21 - 23 rue Klock - 92110 Clichy
galivel@galivel.com

CAFPI - Philippe Taboret
Directeur Général Adjoint
Tél : 01 69 51 00 00 - Fax : 01 69 51 18 18
28 rte de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois
p.taboret@cafpi.fr

CAFPI %
EXPERT EN CRÉDITS

ACQUISITION JUILLET 2019

© CAFPI SA

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

« Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». « Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées » CAFPI SA, siège social : 28 route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : cafpi@cafpi.fr S.A à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 395 600 euros - SIREN N° 510 302 953 - RCS EVRY - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RC.I.O.B N° 57 437 750 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur www.cafpi.fr - Document réservé aux professionnels.